

Heures supplémentaires volontaires

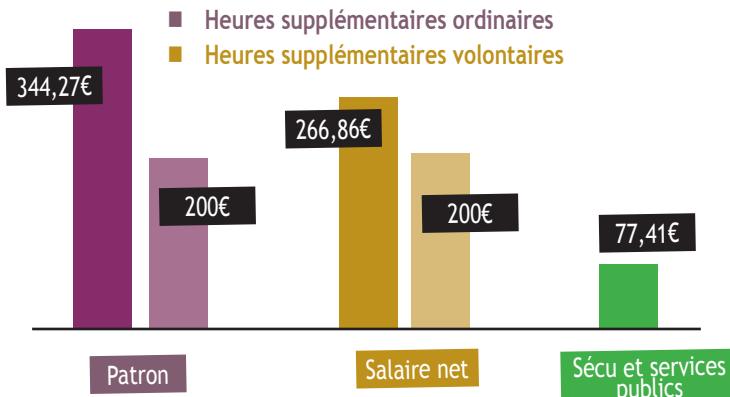
Qui gagne ? Qui perd ?

L'Arizona veut doubler le nombre d'heures supplémentaires volontaires « de relance » autorisées passant de 120 à 240 heures par an et par travailleur. Contrairement aux heures supplémentaires ordinaires, ces heures ne donnent pas droit à un sursalaire et sont entièrement défiscalisées. Vu l'avantage qu'elles représentent pour les patrons, il y a un risque important qu'une partie des heures supp ordinaires basculent vers les heures supp volontaires « de relance ». Avec quelles conséquences pour les travailleurs ?

Les types d'heures supplémentaires en Belgique

Heures supplémentaires ordinaires	Heures supplémentaires volontaires « loi Peeters »	Heures supplémentaires volontaires de relance
Dans certaines circonstances - avec motif	Sans motif	Sans motif
Avec l'accord de la délégation syndicale en entreprise	Sans accord de la délégation syndicale mais avec accord du travailleur	Sans accord de la délégation syndicale mais avec accord du travailleur
Avec sursalaire	Avec sursalaire	Sans sursalaire
Avec réduction fiscale	Avec réduction fiscale	Défiscalisation totale : le brut égale le net
Avec cotisations sociales normales	Avec cotisations sociales normales	Sans cotisations sociales

Prenons un exemple concret : un employé avec un salaire horaire de 20€/heure qui preste 10 heures supplémentaires ordinaires par mois payées à 150%. Avec la réforme de l'Arizona, ces heures supplémentaires deviennent des heures supplémentaires volontaires « de relance ».



Le recours aux heures supplémentaires volontaires fait perdre deux fois aux travailleurs : d'abord parce qu'ils touchent moins de salaire net, ensuite parce que cela réduit les cotisations sociales et les impôts qui financent leurs droits (pension, chômage, santé, services publics).

Comme ce système est très avantageux pour les patrons, il faut s'attendre à des répercussions de plusieurs dizaines de millions d'euros sur les finances de l'Etat et de la Sécu.

Source : Etude CSC (2025) « Heures supplémentaires volontaires : qui gagne, qui perd ?

